

1. Une géographie de la discrimination / version en ligne et en couleur sur géopv

En Asie et plus particulièrement en Inde et en Chine, l'inégalité de genre prend **la forme extrême de taux de mortalité féminins anormalement élevés et d'une surmasculinisation des naissances consécutives**. Selon C. Guilmoto (2010), qui est sans doute le démographe qui a le mieux spatialisé et analysé les discriminations de genre en Asie, les estimations pour 2010 de la population de la Chine et de l'Inde font apparaître un surplus apparent de 91 millions d'hommes. Or, si ces deux pays avaient la même proportion d'hommes et de femmes que le reste de la planète, on devrait au contraire y dénombrer un excédent de 20 millions de femmes. Cette béance démographique entre les chiffres attendus et les valeurs observées a été relevée il y a déjà plus de vingt ans par l'économiste indien Amartya Sen qui a mis en évidence les millions de femmes manquantes "*missing women*" de Chine et d'Inde. Cette catastrophe démographique est due non seulement à un système de normes et de valeurs qui perdurent depuis des millénaires, mais aussi à une politique de planning familial particulière.

En dépit de mariages précoces liés à la pression sociale, une solide régulation des rapports sexuels au sein du couple a permis de limiter leur fécondité : abstinence *post-partum*, fin de la vie sexuelle dès que les femmes deviennent grand-mères, c'est-à-dire avant 40 ans. Par ailleurs, dans un contexte de grave crise alimentaire et sous l'influence des associations civiles et des institutions internationales malthusiennes (Fonds des Nations Unies pour la population, USAID, Organisation Mondiale de la Santé...), luttant contre « la bombe population », un vaste programme de planification familiale intégrant la libéralisation de l'avortement (*Medical termination Act, 1971*) ainsi que l'incitation à la vasectomie pour les hommes a été mise en place. Des excès en matière de stérilisation furent commis pendant l'état d'urgence imposé par Indira Gandhi en 1975-77 : le chiffre annuel de stérilisations passa de 2,7 millions en 1975-76 à 8,3 millions l'année suivante, dont 6 millions de vasectomies. Suite à ces excès de la planification familiale, le parti du Congrès perdit les élections de 1977 et on assista à un déclin rapide des stérilisations masculines et une augmentation des stérilisations féminines.

La planification familiale aurait permis d'éviter, de 1956 à 2000, plus de 250 millions de naissances dont plus des deux tiers grâce aux stérilisations. L'un des effets pervers des politiques de planning familial a été de renforcer ces pratiques d'élimination des filles. Il y avait 972 femmes pour 1000 hommes en 1911, 933 aujourd'hui, soit le sex ratio le plus défavorable du monde pour le sexe féminin après la Chine (117 naissances masculines pour 100 naissances féminines). Sur les 1 210 milliards d'habitants recensés en 2011, il manquerait donc 38 millions de femmes pour obtenir un nombre égal d'hommes et de femmes (624 millions d'hommes contre 586 millions de femmes). De nombreuses femmes préfèrent avorter jusqu'à l'arrivée d'un héritier mâle grâce aux techniques médicales qui facilitent l'élimination des filles. Durant les deux dernières décennies, marquées par la diffusion de la pratique des avortements sexosélectifs, l'augmentation des naissances masculines a été particulièrement rapide, puisque le sex ratio juvénile est passé de 945 en 1991 à 914 en 2011.

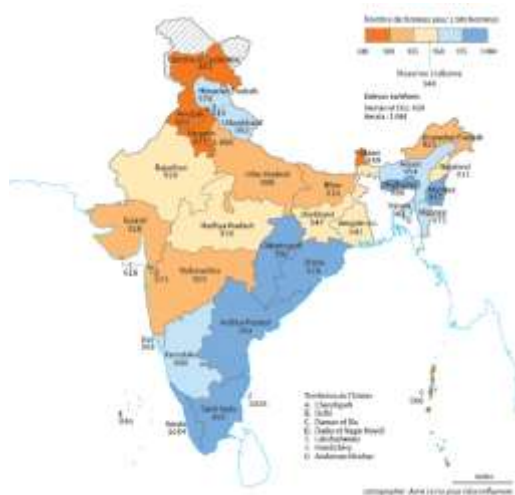


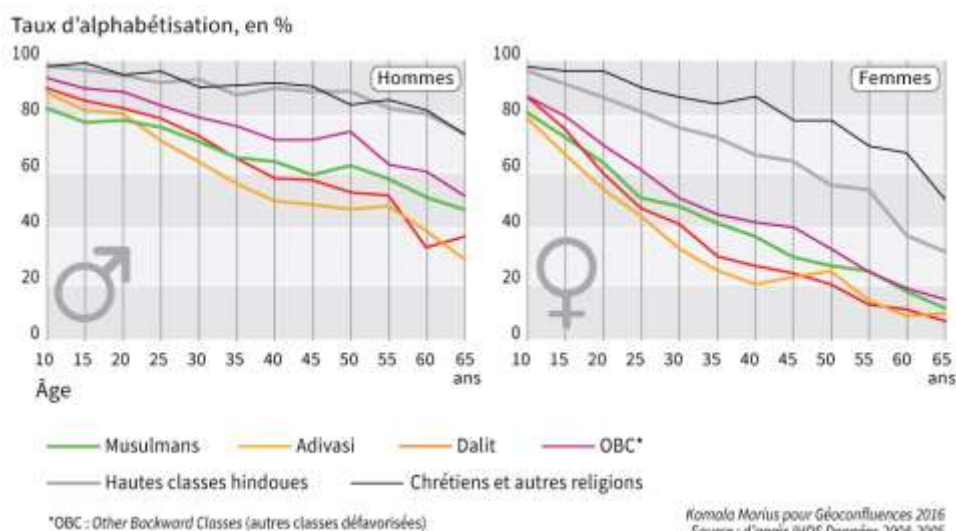
Fig. 2 : Le déficit des femmes : carte du ratio hommes/ femmes, 2011

On commence à mesurer les effets néfastes de ces perturbations démographiques parmi les jeunes adultes qui sont à l'âge du mariage, les premiers à souffrir du déficit féminin dans les générations récentes : cela remet en cause non seulement le système de reproduction patrilineaire, mais aussi l'idéologie genrée de cette société traditionnelle. En effet, les femmes se retrouvent dans une position leur permettant de négocier leur dot à la baisse, voire de se marier en dehors de leur caste (Kaur, 2014). On assiste ainsi à des mariages inter-castes autorisés par les *khap panchayat*, ce qui était impensable il y a encore quelques années, notamment chez les *jats*.

Par ailleurs, le processus de nucléarisation familiale couplée à une économie mondialisée favorisant l'emploi des femmes et d'une certaine manière leur autonomie peut bouleverser ce système patriarcal et pourrait rendre obsolète cette préférence pour les garçons. Pour un retour à un sex ratio équilibré, il est tout aussi nécessaire de distribuer des bourses et différents appuis financiers uniquement aux filles, et de mettre en place des campagnes de lutte contre la discrimination. On peut penser comme Guilhoto (2015) que le sex ratio atteindra un plafond avec un décalage dans le temps selon les États, avant de diminuer, comme cela a été observé à Taïwan ou en Corée du Sud grâce à un accès généralisé des femmes à l'emploi. En effet, la carte montre que les États du Nord-Ouest (Punjab, Himachal Pradesh, Haryana) où ce phénomène s'observe, ont des sex ratios qui remontent en faveur des filles, alors que des États de l'Est et l'Andhra Pradesh sont sur la pente descendante.

2. Opportunités inégales

Les inégalités de statut des femmes se traduisent aussi par des inégalités en termes d'opportunités éducatives, même si les résultats du recensement de 2011 montrent que le taux d'alphabétisation a progressé en Inde puisqu'on est passé de 64,83 % en 2001 à 74,04 % en 2011. En effet, des efforts particuliers ont été accomplis dans le Tamil Nadu, premier État à avoir généralisé le repas gratuit de midi en 1982, puis à avoir adopté une loi sur la scolarisation obligatoire pour lutter contre l'abandon précoce de l'école dans l'enseignement primaire. Entrée en vigueur le 1er avril 2010, la loi sur l'école gratuite et obligatoire (*Right of Children to Free and Compulsory Education Act*, 2009) légalise enfin, pour la première fois le droit à l'enseignement élémentaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants de l'Union indienne de 6 à 14 ans. La distribution de déjeuners à l'école pour 80 % des écoliers ou la distribution gratuite de livres scolaires pour 70 % n'ont fait que renforcer cette politique.



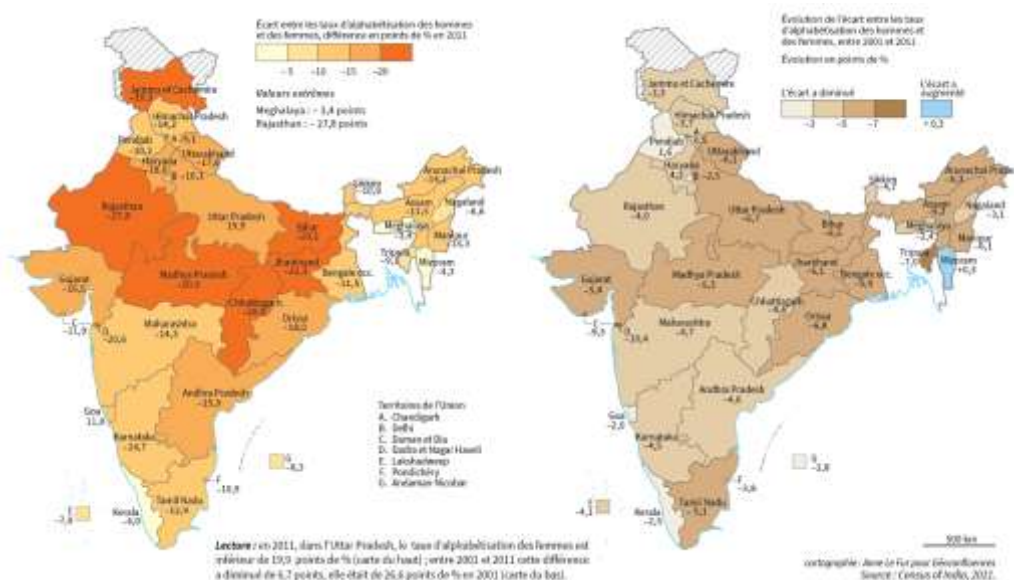
Cependant les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'éducation restent d'actualité. En 2011, 65,5 % des femmes sont alphabétisées contre 82,1 % des hommes, avec un écart homme-femme qui s'est réduit, passant de 21,6 % en 2001 à 16,7 % en 2011. Il faut préciser qu'une forte proportion de

personnes alphabétisées n'ont pas suivi de cycle scolaire complet et que le recensement définit comme alphabétisé tout individu qui, selon la déclaration du chef de ménage, sait simplement lire ou écrire dans une langue. Les taux d'analphabétisme sont plus élevés pour les classes d'âges les plus âgées : si 54 % des hommes et 19 % des femmes de plus de 60 ans sont alphabétisés, en revanche, ce sont près de 82 % des garçons et 78 % des filles de 10-14 ans qui le sont aujourd'hui, et 54 % pour les filles de 14-17 ans contre 32 % en 2008

Ces moyennes nationales, toutefois, ne reflètent pas réellement les inégalités de genre en fonction de la classe d'âge, de la caste, de la communauté, du niveau d'urbanisation et de la région (fig. 5). Les taux d'alphabétisation les plus élevés se retrouvent parmi les métropolitains aisés de hautes castes, tant hindous que chrétiens. De même, les inégalités entre garçons et filles se réduisent au fur et à mesure que le revenu des ménages croît

Les inégalités ont tendance à se cumuler selon les régions, car, même si le gouvernement central finance de grands programmes d'éducation, chaque État possède son budget propre. On observe donc de fortes variations régionales : le taux d'alphabétisation des femmes est supérieur à 70 % dans les États du Kerala, Tamil Nadu, Maharashtra, Gujarat, Himachal Pradesh, Bengale occidental et les États du Nord-Est. À la traîne sont les États du Jarkhand, de l'Uttar Pradesh, de l'Andhra Pradesh, du Madhya Pradesh, de l'Orissa, du Bihar et du Rajasthan. Ces deux derniers battent d'ailleurs des records d'analphabétisme (53 %) (fig. 7). Cependant, globalement, les écarts hommes- femmes en matière d'éducation ont tendance à se réduire depuis 10 ans.

Fig. 7 : Taux d'alphabétisation : un écart persistant entre hommes et femmes



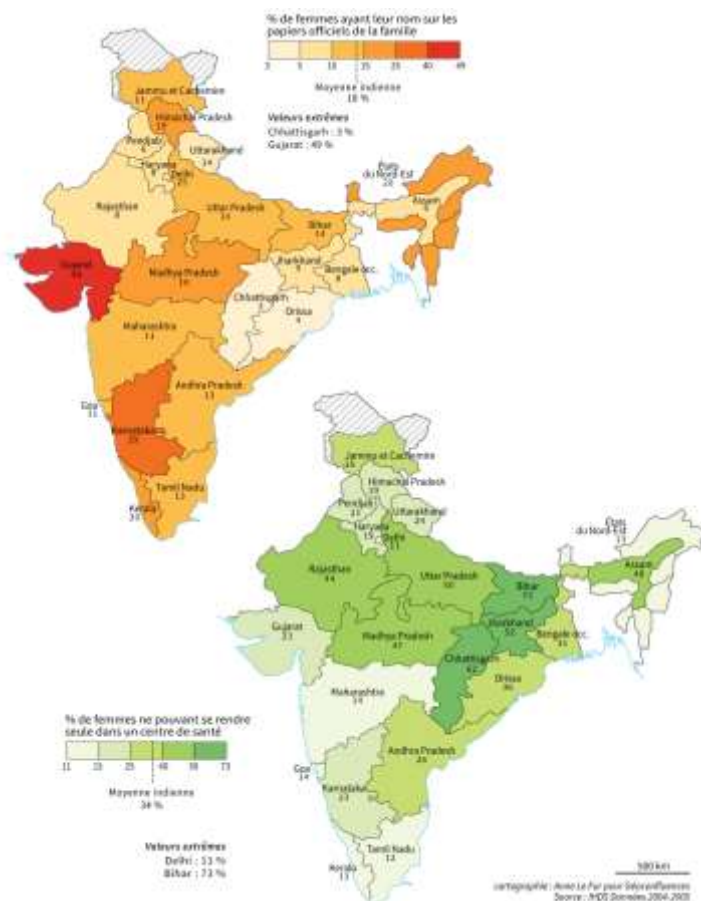
En dépit des progrès en matière d'éducation, les pesanteurs socio-culturelles semblent limiter toute évolution significative en termes d'égalité de genres. Le contrôle de la sexualité féminine ainsi que les injonctions morales et religieuses jouent un rôle déterminant dans leurs pratiques spatiales.

3. Des pratiques spatiales générées sous contraintes

Si femmes et hommes sont également visibles dans les espaces publics, les normes culturelles limitant la mobilité physique des femmes aux espaces de proximité légitimés par le regard social sont nombreuses. Dans le contexte de la famille indivise ou de la communauté qui impose une certaine promiscuité, un contrôle social s'opère, prévenant ainsi toute dérive potentielle. S'extraire des lieux du

quotidien incite à rechercher l’anonymat, voire l’invisibilité. Le *purdah* (réclusion des femmes musulmanes) ou encore le *ghunghat* (voile des femmes hindoues couvrant toute la tête), pratique limitée à certains États du Nord (Uttar Pradesh, Haryana, Rajasthan) imposent des pratiques spatiales sous contraintes. Ainsi la présence des femmes dans l’espace public est souvent motivée pour des raisons plus familiales ou collectives (marché, école, aire de jeux avec les enfants, lieu de travail, lieu religieux, cérémonies...) que de loisirs (parc, café, salon de beauté...). Certes, une optimisation de l’utilisation de l’espace public s’opère grâce à une certaine invisibilité : les parcs, les cinémas, les cafétérias et les centres commerciaux, très présents dans les villes, permettent d’une certaine manière aux femmes voilées de transgresser les normes et de partager ces espaces avec les hommes, mais dans une certaine limite. En effet, certains espaces restent strictement masculins : *fast food* de rue, bars, magasins d’alcool.

Cependant ces mobilités sont constamment négociées au prix de manipulations et de résistances conscientes : l’enquête de l’IHDS (*Indian human development Survey* , 2010) [8] montre que bon nombre de femmes, soit 73 % d’entre elles, sont obligées de demander la permission de se déplacer notamment à leur mari , ne serait-ce que pour aller au centre médical, et cette permission est refusée à 34 % d’entre elles



L’éducation, l’âge et le fait d’habiter une métropole semblent freiner l’interdiction d’aller au centre de santé, notamment dans les régions du Nord. L’exacerbation des inégalités d’accès à l’espace public est plus forte dans les régions du Nord où prédominent les pratiques de la *burquah* et du *ghunghat* (Uttar Pradesh, Bihar, Madhya Pradesh, Rajasthan, Chattisgard, Jharkand). En revanche, les femmes des États les plus urbanisés sont moins concernées par l’interdiction de se déplacer vers un centre de santé (Kerala, Tamil Nadu, Maharashtra, Gujarat). Le fait d’avoir leur nom sur les papiers officiels est un autre indicateur

d'autonomie des femmes, et c'est le cas notamment dans les États les plus industrialisés (Gujarat, Karnataka).

Par ailleurs, le système de la famille indivise ou élargie impose un rôle de femme soumise et par conséquent plus vulnérable à la violence. Plusieurs études ont démontré que les femmes vivant sous la domination de leur belle-mère étaient plus enclines à admettre que les femmes puissent être battues que celles qui ne vivaient pas dans ces conditions. Il est sans doute difficile de généraliser ce point de vue dès lors qu'une belle-mère tenant à la bonne réputation de sa famille essaiera ainsi de jouer un « rôle tampon » lors des conflits entre son fils et sa belle-fille.

4. Inégalités des rapports de pouvoir et violence de genre

Au-delà de la légitimation de l'enfermement des femmes depuis des siècles, l'inégalité des rapports de pouvoir se manifeste, dans sa forme la plus extrême, à travers la violence des rapports de genre.

Une étude sur la masculinité menée en 2011 dans plusieurs pays du monde montre que c'est en Inde que la violence des hommes envers leurs partenaires est la plus courante. Par ailleurs, 14 % des Indiens attestent avoir abusé sexuellement de leur partenaire ou de leur épouse durant l'année passée, tandis que 20 % auraient abusé sexuellement de leur partenaire ou de leur épouse au cours de leur vie. La violence conjugale est justifiée par 68 % des Indiens qui pensent qu'une femme « doit tolérer la violence physique dans le but de préserver l'équilibre familial » ; 65 % des Indiens sont d'accord avec le fait que « dans certains cas, une femme mérite d'être battue », alors que 37 % affirment avoir recours à la violence physique envers leur compagne, d'après les résultats de l'enquête. Pourtant, 92 % des hommes ont déjà entendu parler des lois sur les violences commises contre les femmes. L'enquête de l'IHDS confirmait déjà ces résultats à quelques nuances près, en précisant que le fait de sortir sans permission (39 %), de négliger les tâches ménagères (35 %), de ne pas bien faire la cuisine (29 %) étaient des raisons suffisantes pour que les femmes soient battues. On sait par ailleurs qu'en Inde, l'éducation, le fait de bénéficier de revenus élevés et de vivre en ville sont autant de facteurs limitant la violence conjugale.

Un homme ayant au moins bénéficié d'une éducation secondaire a davantage tendance à concevoir les relations hommes-femmes de manière plus équitable, selon le rapport de 2011. Certains auteurs ont pourtant noté une prévalence de la violence domestique plus importante auprès des femmes ayant une activité génératrice de revenus, car les conjoints se sentiraient menacés par l'autonomie potentielle de ces femmes actives.

Dans ce contexte d'inégalités cumulatives largement démontrées, il est utile de s'intéresser à l'impact de la croissance économique actuelle sur l'accès des femmes à l'emploi. Si cette croissance économique a eu des conséquences positives sur l'accès à l'emploi des femmes, ce n'est pas pour autant que les disparités liées au genre ont disparu.

5. Inégalités d'accès à l'emploi et informalisation du travail des femmes

Même si l'économie indienne a réalisé un rattrapage rapide au cours des deux dernières décennies avec une croissance moyenne de 7 à 8 %, elle n'a pas pour autant favorisé la croissance de l'activité des femmes.

Un tiers seulement des femmes en âge de travailler occupe un emploi en Inde, alors qu'en Chine par exemple, plus de deux tiers des femmes sont actives. Leur taux d'activité est plus élevé en zones rurales qu'en zones urbaines, et dans les États du Sud et du Nord-Est que dans ceux du Nord (OCDE, 2014) [11].

Contrairement aux autres pays émergents, le taux d'activité des femmes indiennes recule depuis dix ans, tandis que celui des hommes reste stable. Ce déclin depuis 2005 s'explique en grande partie par la chute de l'emploi indépendant non rémunéré des femmes dans le secteur agricole. Si le nombre de femmes d'âge actif a augmenté d'environ 99 millions, leurs emplois n'ont progressé que de 6 millions entre 2000 et 2012. Pendant la même période, le nombre d'emplois occupés par des hommes a progressé de 69 millions (

Ainsi, en dépit d'une libéralisation économique amorcée dans les années 1980 et d'une stratégie de croissance qui auraient dû faciliter l'émergence du salariat industriel féminin, **on assiste plutôt à une informalisation massive du travail des femmes, notamment à travers la sous-traitance de travaux d'artisans à domicile (panier, broderie, objets d'artisanat, encens...) passant par de multiples intermédiaires.** Afin de compléter les revenus familiaux, les femmes qui commencent à travailler de plus en plus jeunes se retrouvent dans des activités informelles sous-payées.

Ainsi **dans le contexte de compétitivité internationale, les employeurs préfèrent installer leurs usines en zone rurale ou semi-urbaine afin d'optimiser les coûts de production et de bénéficier des économies d'échelle. Les femmes, dont le travail coûte généralement moins cher, et moins encore en milieu rural qu'en milieu urbain, sont très recherchées par les employeurs qui sont prêts à les former quelques jours. Leur préférence va aux femmes les plus jeunes et aux célibataires. Les femmes sont considérées comme adroites, dociles et disposées à accepter des bas salaires.** En effet, leur faible niveau d'éducation et de qualification les incite à accepter des emplois précaires et peu rémunérateurs dans le secteur informel. Par ailleurs, les femmes préfèrent une certaine flexibilité d'emploi afin de pouvoir s'occuper de leur famille, d'où leur présence dans des secteurs faiblement concentrés et demandant peu de compétences. En effet, selon le NCEUS (2007), le niveau d'années d'études minimum requis pour travailler dans le secteur formel est au moins de 10 ans pour les femmes, tandis qu'il n'est que de 4 ans dans le secteur informel (K. Marius-Gnanou, 2013). En raison de la situation très précaire de ces travailleurs informels, le gouvernement a proposé en décembre 2008 un projet de loi leur permettant d'avoir accès à une sécurité sociale et à un salaire minimum, grâce à la mise en place d'une carte d'identité.

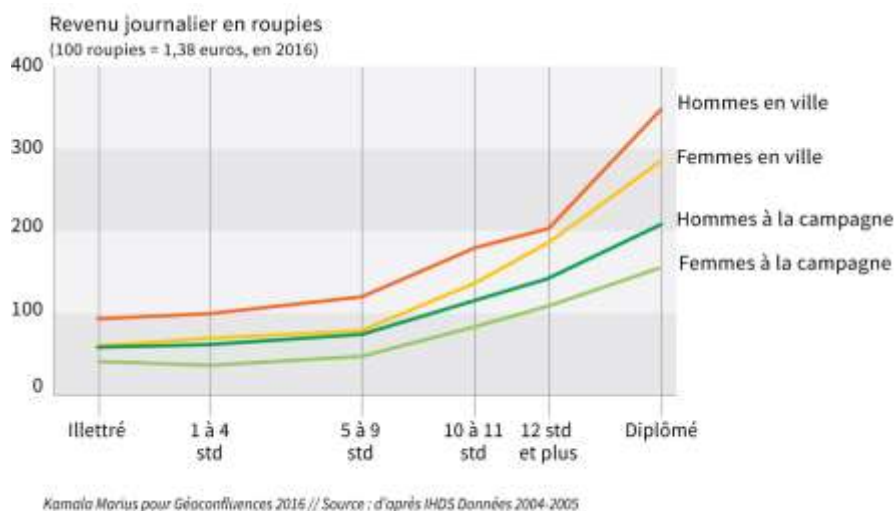
Au total, c'est moins d'une femme sur sept qui travaille dans le secteur organisé. Elles sont surreprésentées dans les emplois agricoles peu productifs, le secteur manufacturier traditionnel à petite échelle et dans les services tels que l'éducation et les emplois domestiques. En 2012, 60 % des femmes occupant un emploi salarié ou occasionnel percevaient moins que le salaire minimum, contre 25 % chez les hommes (OCDE, 2014, p.39).

Cependant, en milieu urbain, d'après les données du NSSO analysées par Kundu (2009, 22), on note depuis les années 1980 une diminution de l'emploi occasionnel (casual labour) au profit de l'emploi salarié : en effet, le pourcentage d'emploi salarié est passé de 25,8 % en 1983 à 35,6 % en 2004-2005 (fig. 13). Cela s'explique par la mondialisation qui a impulsé une relocalisation des entreprises à la périphérie des grandes villes ou dans des districts industriels, même si les chiffres restent encore modestes ; en effet, le travail payé dans les manufactures ne concerne que 12,3 % des femmes actives. Par ailleurs, le pourcentage de l'emploi non payé, notamment en milieu rural, reste encore élevé, de l'ordre de 43 % en 2007-2008. Cependant, si l'on tient compte uniquement des femmes payées, 67 % des femmes seraient concernées par le travail occasionnel, 26 % par l'auto-emploi et à peine 7 % par un travail régulier.

Même si les femmes indiennes sont de plus en plus nombreuses à travailler, la majorité d'entre elles, à savoir les plus pauvres, travaillent parce qu'elles n'ont jamais eu le choix, pour des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes (à l'exception des emplois de la fonction publique). En revanche, les femmes au-delà d'un certain niveau d'études, dès lors qu'elles sont mariées à un conjoint ayant un revenu décent sont moins contraintes à travailler, notamment en milieu rural (S. Desai *et al.*, 2010). Cependant, la

majorité d'entre elles subissent une inégalité salariale qui reste forte (fig. 14) : en effet pour 10 Rs gagnées par un homme, les femmes gagnent 5,4 Rs en milieu rural et 6,8 Rs en milieu urbain (IHDS, 2009).

Revenu journalier selon le genre et le milieu rural ou urbain



En milieu rural, les salaires sont versés soit en argent, soit en nature, soit de façon mixte. Le salaire moyen d'un ouvrier agricole est à deux euros par jour (150 Rs/j en 2015-2016) et les hommes gagnent une fois et demie de plus que les femmes malgré leur participation à des travaux agricoles similaires (semis, repiquage, coupage, récolte, désherbage...). Seuls ceux de l'Himachal Pradesh, du Jammu et Cachemire et du Kérala touchent des salaires supérieurs à 150Rs/j. Paradoxalement, dans des États aussi urbanisés et industrialisés que le Maharashtra ou le Tamil Nadu, les conditions de salaires sont les mêmes que dans ceux du Bihar ou du Madhya Pradesh.

En Inde, les discriminations générées par le marché, les contraintes institutionnelles et les conventions sociales persistantes se combinent pour renforcer les inégalités de genre d'où la nécessité de s'attaquer aux facteurs qui cloisonnent les opportunités économiques et enferment les femmes dans le piège d'une faible productivité. Paradoxalement, ces nouveaux espaces de travail localisés dans les zones les plus reculées présentent des nouvelles possibilités de libération, d'autonomie, tout en créant de nouvelles formes de dépendance (rémunération dérisoire, temps de travail abusif, augmentation de la charge de travail...).

Conclusion

Certes les femmes ne sont pas une entité homogène, elles sont différentes par la caste, la classe, la religion ou le lieu. Pourtant, c'est également le cas des castes qui ont su néanmoins dépasser cette hétérogénéité et cette dispersion grâce à la mobilisation politique et aux quotas qui ont été déterminants pour leur succès politique. Cependant, les pesanteurs socio-culturelles semblent limiter toute évolution significative en termes d'égalité de genres, en dépit des nombreuses lois sociales rarement appliquées, notamment dans le Nord. En effet, la représentation des femmes comme épouses et mères, faibles, passives et nécessitant protection, inspire largement les interprétations et décisions judiciaires. Finalement, la famille continue à être construite comme une sphère privée, échappant à l'intervention légitime de la loi / Le système légal en Inde doit encore dénouer cette contradiction fondamentale entre les différentes législations progressistes qui ont pour objectif l'autonomie des femmes, et leur traitement concret par le droit personnel et coutumier de leurs communautés

